

3D DESIGN

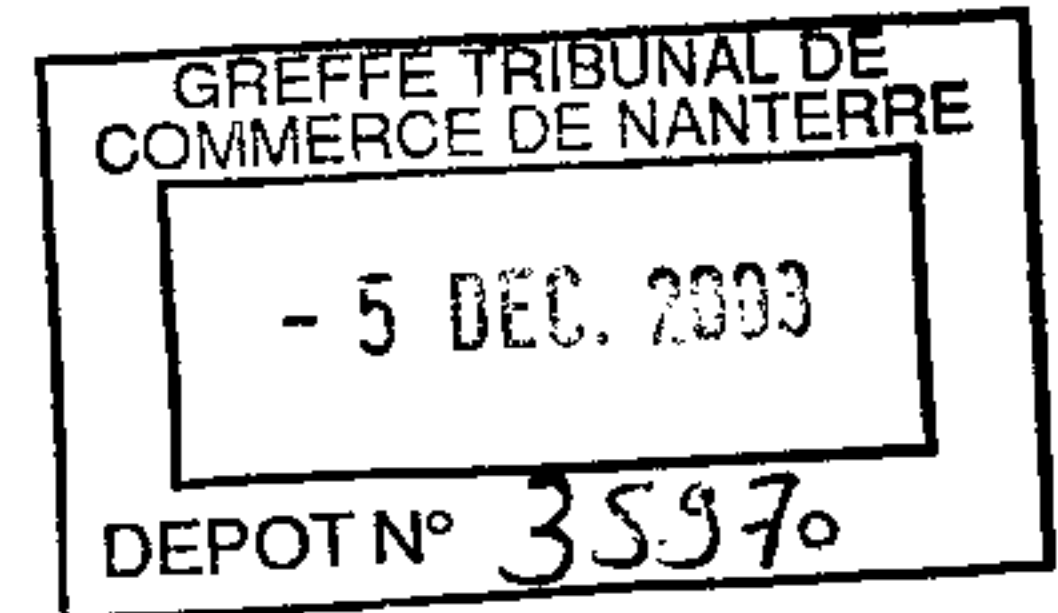
Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.244,90 €uros

Siège social : 25 Avenue Léon Jouhaux

ANTONY (Hauts de Seine)

SIREN 381.658.236 RCS NANTERRE

~000~



CESSION DE PARTS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Madame Véronique JARRY épouse LARUELLE**, née le 7 mars 1972 à ANTONY (Hauts de Seine), de nationalité française, demeurant à SAINT CYPRIEN (Pyrénées-Orientales) 17 rue Gaston Chereau, mariée sous le régime de la séparation de biens à Monsieur Jean-Philippe LARUELLE ;

D'UNE PART

- **Monsieur Bernard JARRY**, né le 12 mai 1949 à GENNEVILLIERS (Hauts de Seine), de nationalité française, demeurant à ANTONY (Hauts de Seine) 31 avenue Léon Jouhaux, époux commun en biens de Madame Geneviève GONDAT.

D'AUTRE PART

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIV

35

VL

65

I - EXPOSE

1. Suivant acte sous seings privés en date à ANTONY du 29 janvier 1991, enregistré à la recette des impôts de Sceaux Sud (Hauts de Seine) le 29 janvier 1991 sous le bordereau 28/4, il a été formé une Société à Responsabilité Limitée dite 3D DESIGN au capital de 50.000 Francs, dont le siège a été fixé à ANTONY (Hauts de Seine), 1 rue Madeleine.
2. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro Siren 381.658.236.
3. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1995, les associés ont transféré le siège social au 25 avenue Léon Jouhaux à ANTONY (Hauts de Seine).

4. Compte tenu tant des apports originaires lors de la constitution de la société, que de l'augmentation du capital de 50.000 F par prélèvement sur le compte « Autres Réserves » intervenue lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 1992, et de différentes cessions de parts, le capital social s'élève actuellement à QUINZE MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUATRE VINGT DIX CENTIMES (15.244,90) et il est divisé en MILLE (1.000) parts sociales numérotées de 1 à 1.000 inclus, entièrement libérées et réparties entre les associés de la manière suivante :

• Monsieur Bernard JARRY, associé et Gérant, titulaire de quatre cent quatre vingt huit parts, numérotées de 1 à 244 et 501 à 744, ci	488
• Madame Véronique LARUELLE, associée, titulaire de deux cent cinquante six parts, numérotées de 245 à 372 et 745 à 872, ci	256
• Madame Isabelle CARROIS, associée, titulaire de deux cent cinquante six parts, numérotées de 373 à 500 et 783 à 1.000, ci	256
Total égal au nombre de parts composant le capital social : MILLE parts, ci	1.000

Lesdites parts ne sont représentées par aucun titre.

5. Concomitamment à la présente, une autre cession de parts intervient ce jour savoir :

Madame Isabelle JARRY épouse CARROIS cède 88 parts sociales, numérotées de 413 à 500, lui appartenant dans le capital de la Société 3D DESIGN à Monsieur Bernard JARRY.

85

VL

G.J

CES FAITS EXPOSES, IL EST PASSE A LA CESSION DE PARTS OBJET DES PRESENTES

II - CESSION DE PARTS

Madame Véronique LARUELLE cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Bernard JARRY, qui accepte :

- quatre vingt huit (88) parts sociales numérotées 245 à 332 lui appartenant dans le capital de la société 3D DESIGN.

Madame Véronique LARUELLE garantit l'origine de propriété et de jouissance des droits sociaux, objet des présentes, et déclare qu'ils sont de libre disposition et non grevés de sûretés.

Monsieur Bernard JARRY sera propriétaire des parts cédées et aura seul droit à l'intégralité des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

III - PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de SEIZE EUROS (16) la part, soit la somme globale de **MILLE QUATRE CENT HUIT EUROS (1.408)**, réglée comptant ce jour par Monsieur Bernard JARRY à Madame Véronique LARUELLE qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance,

DONT QUITTANCE

IV - DECLARATIONS JURIDIQUES

Aux présentes intervient Madame Geneviève JARRY née GONDAT, épouse commune en biens de Monsieur Bernard JARRY, qui déclare avoir été informée préalablement aux présentes de l'acquisition de quatre vingt huit (88) parts sociales effectuée par son conjoint et renoncer à devenir personnellement associée de la société au titre desdites parts.

B5

VL

G J

V - SIGNIFICATION

Conformément à la Loi et aux dispositions de l'article 10 des statuts, la présente cession de parts sera signifiée à la société 3D DESIGN :

- soit par ministère d'huissier,
- soit par dépôt d'un original enregistré des présentes à la société, contre remise d'une attestation délivrée par la gérance.

VI - FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte pour effectuer toutes les formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

VII - FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par Monsieur Bernard JARRY qui s'y oblige.

VIII - DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Madame Véronique LARUELLE déclare pour la perception des droits d'enregistrement, que la présente cession de parts n'entraîne pas la dissolution de la société et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait à ANTONY, le 31 octobre 2003
En six originaux dont un pour l'enregistrement.

"Bon pour cession de quatre vingt huit (88) parts sociales
Véronique LARUELLE 

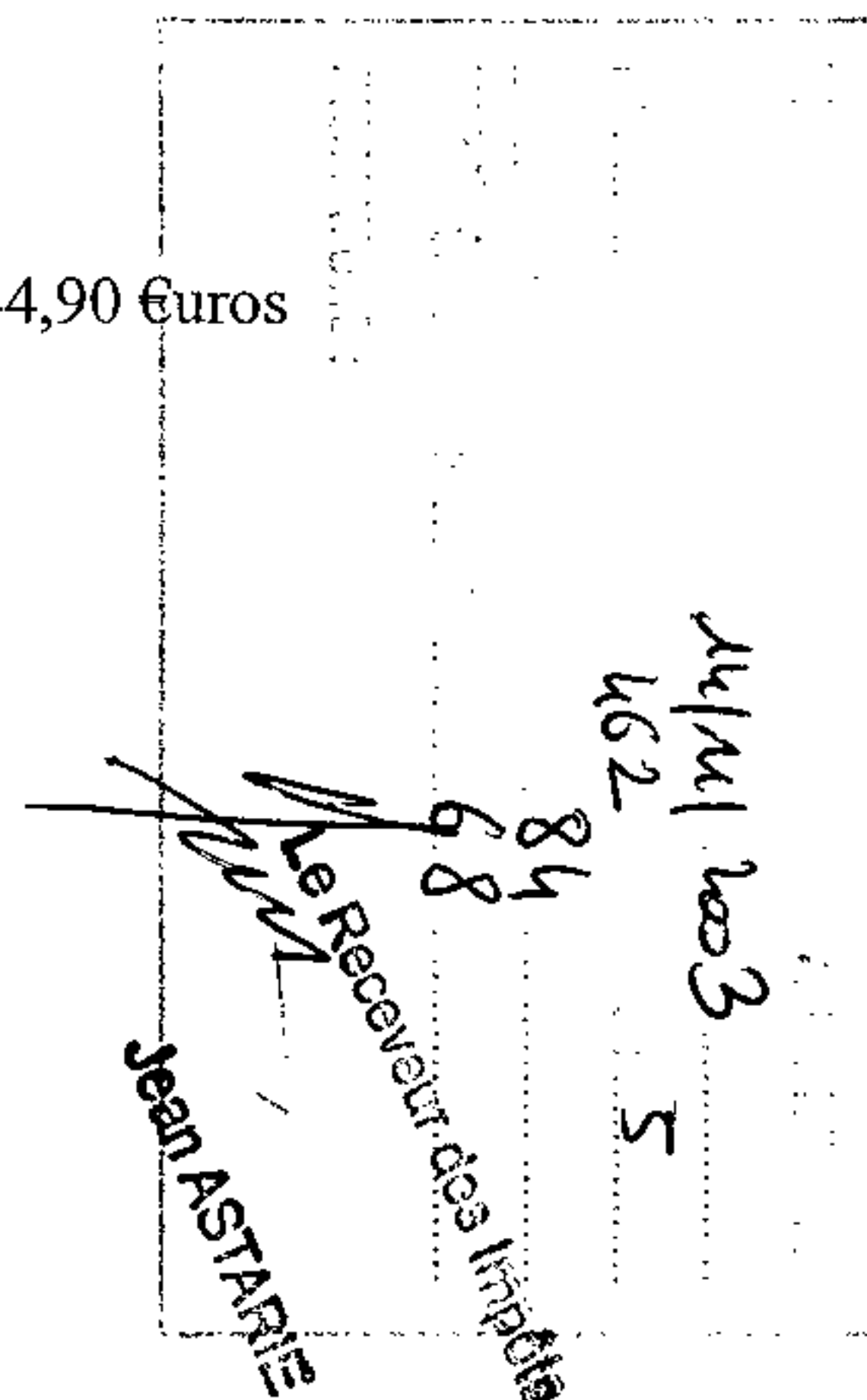
Bon pour acquisition de quatre vingt huit (88) parts sociales
Bernard Jarry 

Gérance JARRY


3D DESIGN
Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.244,90 €uros
Siège social : 25 Avenue Léon Jouhaux
ANTONY (Hauts de Seine)
SIREN 381.658.236 RCS NANTERRE

~000~

CESSION DE PARTS



ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Madame Isabelle JARRY épouse CARROIS**, née le 30 novembre 1973 à ANTONY (Hauts de Seine), de nationalité française, demeurant à SAINT CYPRIEN (Pyrénées-Orientales) 46 rue Pasteur, épouse commune en biens de Monsieur Nicolas CARROIS ;

D'UNE PART

- **Monsieur Bernard JARRY**, né le 12 mai 1949 à GENNEVILLIERS (Hauts de Seine), de nationalité française, demeurant à ANTONY (Hauts de Seine) 31 avenue Léon Jouhaux, époux commun en biens de Madame Geneviève GONDAT.

D'AUTRE PART

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

Je

DS

NC.

GJ

I - EXPOSE

1. Suivant acte sous seings privés en date à ANTONY du 29 janvier 1991, enregistré à la recette des impôts de SCEAUX SUD (Hauts de Seine) le 29 janvier 1991 sous le bordereau 28/4, il a été formé une Société à Responsabilité Limitée dite 3D DESIGN au capital de 50.000 Francs, dont le siège a été fixé à ANTONY (Hauts de Seine), 1 rue Madeleine.
2. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro Siren 381.658.236.
3. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1995, les associés ont transféré le siège social au 25 avenue Léon Jouhaux à ANTONY (Hauts de Seine).

4. Compte tenu tant des apports originaires lors de la constitution de la société, que de l'augmentation du capital de 50.000 F par prélèvement sur le compte « Autres Réserves » intervenue lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 1992 et de différentes cessions de parts, le capital social s'élève actuellement à QUINZE MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUATRE VINGT DIX CENTIMES (15.244,90) et il est divisé en MILLE (1.000) parts sociales numérotées de 1 à 1.000 inclus, entièrement libérées et réparties entre les associés de la manière suivante :

- Monsieur Bernard JARRY, associé et Gérant, titulaire de quatre cent quatre vingt huit parts, numérotées de 1 à 244 et 501 à 744, ci 488
- Madame Véronique LARUELLE, associée, titulaire de deux cent cinquante six parts, numérotées de 245 à 372 et 745 à 872, ci 256
- Madame Isabelle CARROIS, associée, titulaire de deux cent cinquante six parts, numérotées de 373 à 500 et 873 à 1000, ci 256

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
MILLE parts, ci 1.000

Lesdites parts ne sont représentées par aucun titre.

5. Concomitamment à la présente, une autre cession de parts intervient ce jour savoir :

Madame Véronique JARRY épouse LARUELLE cède 88 parts sociales, numérotées de 245 à 332, lui appartenant dans le capital de la Société 3D DESIGN à Monsieur Bernard JARRY.

IC

BS

NC

GJ

CES FAITS EXPOSES, IL EST PASSE A LA CESSION DE PARTS OBJET DES PRESENTES

II - CESSION DE PARTS

Madame Isabelle CARROIS cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Bernard JARRY, qui accepte :

- quatre vingt huit (88) parts sociales numérotées 413 à 500 lui appartenant dans le capital de la société 3D DESIGN.

Madame Isabelle CARROIS garantit l'origine de propriété et de jouissance des droits sociaux, objet des présentes, et déclare qu'ils sont de libre disposition et non grevés de sûretés.

Monsieur Bernard JARRY sera propriétaire des parts cédées et aura seul droit à l'intégralité des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

III - PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de SEIZE EUROS (16) la part, soit la somme globale de **MILLE QUATRE CENT HUIT EUROS (1.408)**, réglée comptant ce jour par Monsieur Bernard JARRY à Madame Isabelle CARROIS qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance,

DONT QUITTANCE

IV - DECLARATIONS JURIDIQUES

Aux présentes intervient Monsieur Nicolas CARROIS, époux commun en biens de Madame Isabelle CARROIS née JARRY qui déclare en application de l'article 1424 du Code Civil donner son consentement à la cession des quatre vingt huit (88) parts sociales dont est titulaire sa conjointe et autoriser cette dernière à encaisser le prix desdites parts.

Aux présentes intervient également Madame Geneviève JARRY née GONDAT, épouse commune en biens de Monsieur Bernard JARRY, qui déclare avoir été informée préalablement aux présentes de l'acquisition de quatre vingt huit (88) parts sociales effectuée par son conjoint et renoncer à devenir personnellement associée de la société au titre desdites parts.

BS

nc

IC

GJ

V - SIGNIFICATION

Conformément à la Loi et aux dispositions de l'article 10 des statuts, la présente cession de parts sera signifiée à la société 3D DESIGN :

- soit par ministère d'huissier,
- soit par dépôt d'un original enregistré des présentes à la société, contre remise d'une attestation délivrée par la gérance.

VI - FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte pour effectuer toutes les formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

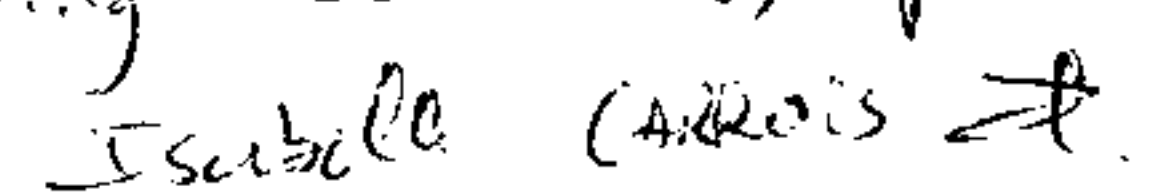
VII - FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par Monsieur Bernard JARRY qui s'y oblige.

VIII - DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Madame Isabelle CARROIS déclare pour la perception des droits d'enregistrement, que la présente cession de parts n'entraîne pas la dissolution de la société et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait à ANTONY, le 31 octobre 2003
En sept originaux dont un pour l'enregistrement.

"Bon pour cession de quatre vingt huit (88) parts sociales."
Isabelle CARROIS 

Bon pour acquisition de quatre vingt huit (88) parts sociales
Bernard Jarry 

Nicolas CARROIS



Germain JARRY

